

Scale AI a pour objectif de soutenir financièrement la formation dans le domaine de l'intelligence artificielle et numérique de 20 000 travailleurs au Québec d'ici 2023.

Pour les entreprises

Programme de subvention des formations sur mesure en intelligence numérique

Scale AI offre des subventions aux entreprises qui développent des programmes de formation en intelligence numérique, avec des volets affaires, technique et scientifique, en partenariat avec un organisme de formation.

Le remboursement des programmes sélectionnés sera de 85 % des dépenses admissibles pour la première tranche de 100 000 \$ de subvention et de 50 % de remboursement pour le reste.

Ce programme spécifique au Québec s'appuie sur un financement du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et s'appuie sur de critères spécifiques.

Mon entreprise est-elle admissible ?

Pour bénéficier de cette subvention, votre entreprise doit respecter les critères suivants :

- Être enregistrée au Québec (NEQ),
- Former des employés en poste au Québec,
- Élaborer une formation en intelligence numérique avec un organisme de formation;

ET ne pas être :

- Un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec dont le personnel est nommé et rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique du Québec,
- Un parti ou une association politique,
- Un ministère ou un organisme du gouvernement fédéral,
- Une entreprise dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out),
- Une entreprise qui n'a pas fini de rembourser une dette contractée antérieurement envers Emploi-Québec ou le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, sauf si celle-ci respecte une entente écrite de remboursement avec le Ministère ou Emploi-Québec.

Comment et quand demander une subvention ?

Lorsque vous aurez développé un programme correspondant à vos besoins, en collaboration avec l'organisme de formation de votre choix, remplissez le formulaire présenté sur notre site Web (scaleai.ca/fr/formations/) pour présenter votre candidature au comité de sélection.

Veuillez remplir le formulaire [en ligne](#).

Il n'y a pas de date limite pour l'envoi des demandes. Après réception, votre dossier sera évalué par le comité Talents de **Scale AI** et une réponse sera transmise dans un délai d'environ quatre semaines.

Quels sont les coûts admissibles ?

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- Animation de la formation,
- Développement et mise à jour des contenus pour personnaliser la formation à votre entreprise ou à l'auditoire visé,
- Intégration des apprentissages (selon le programme),
- Fournitures de bureau et matériel remis aux participants (ex. cartables, bloc-notes, etc.),

- Reproduction du matériel pédagogique (ex. exercices, articles, études de cas, etc.),
- Redevances pour les droits d'auteurs des contenus présentés (ex. études de cas d'universités),
- Frais de déplacement, de séjour ou de repas des formateurs.

N'oubliez pas de demander et de conserver ces informations de façon détaillée.

Comment obtenir le versement de la subvention obtenue ?

Une fois la formation réalisée, vous devrez fournir différents justificatifs, incluant :

- L'offre de service finale, incluant le plan de formation tel que réalisé,
- Le registre des participants à la formation, y compris l'adresse du lieu de travail de chaque participant,
- La facture de la formation, y compris le détail des dépenses admissibles,
- Le montant total du remboursement demandé.

Contact

Pour toute question concernant le programme ou le formulaire de demande, vous pouvez communiquer avec :

Jean-François Lefort

jean-francois.lefort@scaleai.ca